

## **Les décisions**

- ▶ Approbation du compte-rendu du CA du 12 novembre 2009
- ▶ Présentation du budget 2010
- ▶ Subvention à l'Association d'Entraide du Personnel (AEP)
- ▶ Présentation du projet de Technopôle
- ▶ Projet « Portefeuille d'Expériences et de Compétences » (PEC)
- ▶ Campagne FSDIE
- ▶ Approbation de la candidature au CEVU en temps que personnalité extérieure « à titre personnel »
- ▶ Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14H20.

Mme la Présidente excuse les conseillers qui n'ont pu se libérer et donne lecture des pouvoirs. Elle poursuit en proposant 2 modifications de l'ordre du jour.

Le premier point à modifier concerne le budget. L'Université de Grenoble 1 qui passe aux Responsabilités et Compétences Elargies au 1<sup>er</sup> janvier 2010 a fait l'objet d'un recours au tribunal administratif au motif que le CTP n'avait pas voté chronologiquement avant le CA. Dès lors, le Ministère appelle l'ensemble des universités passant aux RCE le 1<sup>er</sup> janvier 2010 à faire voter le CTP sur ce point, puis le CA. A l'UVHC, ce passage aux RCE se prépare depuis début 2008. Après l'audit de l'IGAENR en juin 2008 dont le rapport a été transmis en septembre 2008, le CA a statué sur le passage aux RCE le 23 octobre 2008, avant la constitution du CTP. Depuis, le passage aux RCE a été proposé à l'ordre du jour du CTP du 21 octobre 2009, mais il n'y a pas eu de vote formel.

Dans ces conditions, Mme la Présidente propose de présenter le budget de l'établissement tel qu'il a été établi, de répondre aux questions mais de ne pas mettre au vote ce budget consolidé avec la masse salariale. Une séance extraordinaire du CA est prévue le 17 décembre 2009 avec deux points à l'ordre du jour : le passage aux RCE et le vote du budget 2010.

Mme la Présidente propose de voter sur ce changement de l'ordre du jour.

**Vote : adoption à l'unanimité.**

Mme la Présidente poursuit avec la seconde modification de l'ordre du jour. Il s'agit de la présentation du projet de Technopôle. Valenciennes Métropole propose de viabiliser gratuitement le terrain appartenant à l'Etat et mis à disposition de l'UVHC pour le projet de résidence universitaire et d'espace polyvalent.

**Vote : adoption à l'unanimité.**

Avant de passer au premier point, Mme la Présidente souhaite fournir aux conseillers un certain nombre d'informations préalables :

**- Visite de la DGESIP :**

Mme la Présidente rappelle qu'au dernier CA, elle avait mentionné qu'une délégation de la DGESIP devait venir début décembre. Or, le calendrier de travail a été modifié et cette délégation devrait venir la 2<sup>ème</sup> semaine de janvier. A noter qu'une première réunion a déjà eu lieu avec le Ministère sur le lien formation/recherche avec le Vice-Président Formations et Pédagogie et le Vice-Président Recherche.

**- - Effectifs étudiants**

Mme la Présidente informe les conseillers que l'évolution à la hausse des effectifs étudiants semble se maintenir. Ainsi, au 10 décembre 2009, 10 381 étudiants sont inscrits (contre 9922 à la même date en 2009). Les étudiants en apprentissage s'inscrivent tardivement, après signature de leur contrat d'apprentissage et les 1<sup>ères</sup> années de doctorants commencent à travailler dans les laboratoires et oublient de s'inscrire. Elle souligne la hausse importante des effectifs en M1, ce qui révèle une bonne attractivité des masters, ainsi qu'une augmentation en L1, ce qui est une donnée favorable en cette période de baisse démographique.

Mme la Présidente propose alors de passer au premier point à l'ordre du jour.

**Approbation du compte-rendu du 12 novembre 2009**

**Vote : adoption à l'unanimité.**

Mme la Présidente propose de passer au point suivant.

**Budget 2010**

Mme la Présidente rappelle qu'en ce qui concerne les recettes, en attente du nouveau modèle de répartition des moyens du Ministère SYMPA 2, l'hypothèse de travail retenue a été l'ouverture de 90% du budget 2008 pour des questions de prudence. En ce qui concerne le contrat quadriennal, les négociations étant en cours, la même prudence a été appliquée pour l'ouverture des crédits. Elle ajoute que la répartition des crédits de l'Etat entre les composantes et les services communs a été présentée et votée au CA d'octobre, ce qui leur a permis de construire leur budget.

Mme la Présidente laisse la parole à M. le Secrétaire Général pour la présentation de ce budget 2010.

M. Chabasse commence la présentation en rappelant le contexte général de ce premier budget en mode « RCE », avec les modifications des textes de loi prenant en compte le passage aux RCE.

Le budget 2010 reste un budget LOLF, mais nous passons d'un budget global consolidé à un budget global d'établissement, caractérisé par une dotation annuelle globale par le Ministère dans le cadre du contrat pluriannuel, ainsi que le financement limitatif de 3 masses financières : la masse salariale, assortie d'un plafond d'emplois que l'établissement autorise à rémunérer, les autres crédits de fonctionnement et les crédits d'investissement. Le budget 2010 est aussi le premier budget exécuté sous le logiciel SIFAC, avec des contraintes techniques comme l'évolution des appellations, la liste des domaines fonctionnels devant des destinations LOLF que l'on peut doter. Le CA devra se prononcer en sa prochaine séance sur le budget 2010, ainsi que sur le plafond global des emplois.

Mme Decneut, Directrice des Affaires Financières poursuit la présentation pour la partie financière. Le budget 2010 de l'UVHC s'élève à 93 174 481€ détaillé dans les 3 masses de dépenses : fonctionnement, personnels, investissement. L'Impact des RCE se retrouve dans la masse de personnels (76% du budget initial) et dans les recettes (96% en fonctionnement). Elle

Mme la Présidente souhaite préciser que le centre financier 915 recherche n'inclut que les subventions Etat, l'établissement fonctionnant en ressources affectées pour la gestion des contrats recherche. Aussi, le budget initial « recherche » n'est pas du tout significatif de l'activité « recherche » de l'établissement.

M. Chabasse confirme les propos de Mme la Présidente en précisant que les ressources affectées ne sont pas dans le budget initial mais font l'objet d'ouvertures de crédits. Aussi, dans le compte financier 2009, l'UB 915 représentait des dépenses de plus de 6 M€.

M. Millot tempère ces chiffres en précisant que c'était une année exceptionnelle due à des financements du CPER, mais l'activité récurrente en termes de contrats recherche s'élève plutôt à 2 M€. Il ajoute que dans le coût des formations, on oublie toujours pour des questions d'affectations budgétaires, le coût des étudiants en doctorat, ce qui induit un biais dans la présentation du budget.

M. Rouzé ajoute qu'en formation continue, les subventions allouées par la Région pour les demandeurs d'emploi sont elles aussi en ressources affectées donc une partie de l'activité n'est pas budgétée. Il lui semble qu'il est intéressant de donner cette information car le budget reflète les activités.

Dans ce cadre, M. Sénéchal souhaite attirer l'attention des conseillers sur l'image donnée de ce budget sur l'information, l'orientation et l'insertion professionnelle, essentielles dans notre activité.

Mme la Présidente lui répond que les contraintes de normalisation comptable empêchent de faire apparaître les dépenses concernant l'insertion professionnelle dans les composantes

M. Chabasse ajoute pour compléter que le pilotage est au cœur des RCE. L'instruction M9-3 incite à insérer des tableaux complémentaires au budget initial, notamment sur les contrats de recherche et le tableau de suivi des emplois.

Mme Decneut poursuit sa présentation avec la ventilation des dépenses par masse, des recettes par masse, et la ventilation des recettes par destination.

Après avoir rappelé la nécessité de respecter la réglementation comptable dans la construction budgétaire, Mme la Présidente souhaite qu'à l'avenir soient annexés les financements propres importants résultant de la mobilisation d'enseignants-chercheurs pour aller chercher des contrats de recherche.

Mme Tylec, Secrétaire Générale Adjointe, Directrice des Ressources Humaines présente un document relatif à l'impact du passage aux responsabilités et compétences élargies dans la gestion des ressources humaines. Elle explique que le plafond d'emplois de l'établissement correspond à l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement, que ce financement provienne de ressources propres ou du financement de l'Etat. Ce plafond d'emplois est voté par le CA, en même temps que le budget.

Mme Descargues-Grant demande si les contrats étudiants du plan licence dans le plafond d'emplois sur ressources propres incluent les moniteurs CRL et de la BU.

Mme Tylec lui répond par l'affirmative.

M. Rutkoswski demande si les CDI font partie de cette rubrique, comme les CDD sur ressources propres.

M. Chabasse lui répond que, par nature, il ne peut pas y avoir de CDI « Etat », et qu'ils ne peuvent être que sur ressources propres de l'établissement.

Mme Tylec poursuit avec la présentation des éléments qui ne décomptent pas le plafond d'emplois. Elle ajoute que des transformations sont possibles, par exemple d'un ASI en IE, sans que le plafond d'emplois ne soit modifié. Par contre, le facteur limitant devient la masse salariale. Le pilotage des emplois devient important pour s'assurer du respect du plafond d'emplois et déterminer les marges de manœuvre. Elle conclut en précisant que le nombre d'emplois mis au vote du CA est de 1327, 14 ETPT pour 2010.

Mme la Présidente remercie Mme Tylec pour cette présentation. Elle précise que le tableau d'emplois présenté correspond à la situation au 1<sup>er</sup> janvier 2010, c'est pourquoi aucun CDI n'y figure. Enfin, les emplois sur ressources propres sont ouverts en fonction des ressources qui sont les nôtres. Le nombre indiqué dans le tableau des emplois (159,4 ETPT) ne correspond pas au nombre de contrats existants. L'établissement a souhaité avoir une marge de manœuvre pour contractualiser en 2010 avec du personnel supplémentaire.

M. Millot demande si ce n'est pas gênant d'englober les enseignants et les enseignants-chercheurs.

M. Chabasse lui répond que ce tableau des emplois est formalisé par l'instruction financière M9-3. Pour informer les conseillers, il y a le bilan social qui devra évoluer avec le nombre d'ETPT pour avoir une vision fine de chaque catégorie de personnel.

M. Ali Mehmeti s'interroge sur la marge de manœuvre précitée : sera-t-elle suffisante pour couvrir les fluctuations dues aux revalorisations du point d'indice ou des départs à la retraite ?

Mme la Présidente lui répond que la marge de manœuvre qu'elle évoquait concernait la possibilité de recruter par contrat des personnels BIATOSS supplémentaires en cas de congés maladie longue durée ou de congé maternité par exemple.

M. Chabasse confirme qu'on n'a pas de maîtrise des augmentations du point d'indice et qu'il ne sera pas financé en cours d'année mais la masse salariale Etat sera impactée par ce changement d'indice. L'établissement devra juste supporter ce coût pendant quelques mois qui pourra d'ailleurs être financé par la libération du coût des départs en retraite en cours d'année par exemple. Le défi est davantage dans la mise en place d'outils permettant d'avoir une vision de l'impact de tout acte de gestion.

M. Rutkoswski demande comment cela se passe dans le cas de suppression de postes : faut-il diminuer le plafond des emplois fixé par l'Etat ou la masse salariale sera-t-elle diminuée et ce sera à l'établissement de faire des choix.

M. Chabasse lui répond que le Ministère va réfléchir en termes de plafond d'emplois. Si on nous demande de baisser ce plafond d'emplois Etat, ces emplois ne seront pas financés d'où une diminution de la masse salariale.

Mme la Présidente rappelle que ce budget sera mis au vote des conseillers en séance du 17 décembre 2009 et propose alors de passer au point suivant.

### **Subvention à l'association d'Entraide AEP**

Mme la Présidente excuse Mme Ravez, Présidente de l'AEP et laisse la parole à M. Rutkoswski, Vice-Président de cette association.

M. Rutkoswski rappelle que cette association a été créée le 22 mars 2004. Le CA du 17 juin 2004 lui a attribué une subvention de 6 000€ pour le financement des aides aux personnes sous la forme de prêts remboursables (assistants de langue étrangère ou des post-docs en attente de leur premier traitement). L'action de l'association est complémentaire avec le service d'action sociale, la Direction du personnel et l'Agence comptable. Dans l'attente de la signature du contrat, l'avance sur salaire n'est pas possible. L'association permet de faire une avance financière sur le premier mois de traitement L'association est confrontée à de plus en plus de demandes et les échéanciers de remboursement sont de plus en plus étalés dans le temps, c'est pour cette raison qu'une subvention supplémentaire de 2000€ est demandée.

Mme Grant estime que l'association demande cette subvention pour dépenser mais a ensuite les recettes correspondant aux remboursements. Si elle demande une subvention supplémentaire, c'est qu'il y a de la déperdition.

M. Rutkoswski lui répond qu'il n'y a pas de déperdition mais qu'en raison du nombre de plus en plus élevé de demandes, le fond de roulement de 6 000€ ne suffit plus.

**Vote : adoption à l'unanimité.**

Mme la Présidente propose de passer au point suivant et laisse la parole à M. Granet, Directeur des Services Techniques de Valenciennes Métropole.

### **Présentation du projet de Technopôle**

M. Granet explique aux conseillers que Valenciennes Métropole va aménager une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) à l'extrémité du campus du Mont Houy, dans le prolongement du site du VAFC. Cet aménagement consistera à amener les voiries de dessertes et à viabiliser les terrains, ensuite chaque parcelle sera construite par les différents propriétaires. L'objectif général est la mixité des fonctions : recherche, formation, secteur privé, transfert technologique. Une des parcelles dans le prolongement de la ligne du tramway appartient à l'UVHC et la proposition de Valenciennes Métropole est d'aménager gratuitement ces terrains.

Mme la Présidente remercie M. Granet et laisse la parole aux conseillers.

M. Rutkoswki demande si le projet de salle culturelle est sur cette parcelle.

Mme la Présidente lui répond par l'affirmative.

Mme la Présidente rappelle que l'aménagement de la zone entre dans le plan campus. La CCIV porte le projet d'une maison des transports qui abritera le pôle I-Trans, et peut-être l'AIF. L'objectif est d'essayer d'attirer des laboratoires privés ou des centres de transfert technologique.

M. Rouzé demande qu'est-ce qui s'opposait au projet de résidence universitaire sur le parking de la MSE et où est prévue la nouvelle implantation?

Mme la Présidente rappelle que ce projet avait été évoqué en CA dès 2002 mais des problèmes d'ordre foncier ont retardé ce projet porté par le CROUS. Depuis, les durées d'emprunt autorisées par l'Etat ont été ramenées à 33 ans et le dossier n'est plus recevable. Il est en cours de réécriture. C'est pourquoi, dans le plan campus, a été renouvelée la demande de résidence universitaire. Sa localisation n'est pas encore définie mais le choix du parking de la MSE supprimerait des places de stationnement pour les étudiants et le personnel et la proximité de la route et des autres bâtiments semblent poser problème.

M. Rutkoswki demande quel est le planning prévisionnel de cet aménagement.

M. Granet lui répond que la première phase, de mi-décembre à début janvier prévoit une concertation préalable pour informer le public. L'appel d'offres pour les travaux d'aménagement devrait avoir lieu à l'automne 2010, s'il n'y a pas de retard du au diagnostic archéologique par l'INRAP actuellement en cours.

M. Rutkoswki demande quand la parcelle de l'université sera disponible.

Mme la Présidente lui confirme que cette parcelle qui se situe le long de la route serait une des premières à être aménagée. Elle soumet aux votes des conseillers la possibilité d'aménager le terrain, propriété de l'Etat, affecté à l'UVHC, avec une prise en charge financière par Valenciennes Métropole. Cette parcelle pourra accueillir l'espace polyvalent et la résidence universitaire.

**Vote : adoption à l'unanimité.**

## **Projet PEC**

M. Sénéchal présente le projet « Portefeuilles d'Expériences et de Compétences » (PEC) qui s'inscrit dans le cadre d'un appel à projets national « expérimentations pour les jeunes » lancé par le Haut Commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté et le Haut Commissaire à la jeunesse. L'UVHC a proposé sa contribution avec Lille I sur le PEC pour accompagner les étudiants dans la construction de leur projet personnel et professionnel en 3 étapes : réalisation du bilan des expériences vécues par l'étudiant, formalisation du projet personnel et professionnel (informations sur le marché de l'emploi, sur les différents parcours de formations pour atteindre cet objectif), et accompagner l'étudiant (rédaction de CV, de lettres de motivations, entretiens). L'UVHC commencerait l'expérimentation à la rentrée 2010 pour 100 étudiants de la FLLASH et 100 étudiants de la FSMS, sur 2 ans. Le Céreq, organisme indépendant, procédera à une évaluation qualitative et quantitative de cette expérimentation.

Mme la Présidente remercie M. Sénéchal et avant de soumettre au vote ce projet.

**Vote : adoption à l'unanimité.**

Mme la Présidente propose de passer au point suivant et laisse la parole à M. Mallet, Vice-Président Etudiant.

### **Campagne FSDIE**

M. Mallet présente la liste des projets des associations étudiantes de l'UVHC étudiés en commission FSDIE du 26 novembre 2009 pour la première campagne FSDIE 2009-2010. Il fait part des commentaires des membres de la commission en cas de refus de financement du projet.

M. Sénéchal informe qu'à la demande du CEVU, les critères d'attribution des subventions du FSDIE sont joints à chaque campagne. Ces critères d'attribution valent pour tous les projets, sauf pour l'Agenguide et les Imprévus ayant un rayonnement sur l'UVHC. Concernant l'Agenguide, une enquête fine est en cours pour mesurer la pertinence de sa forme actuelle qui remplit 2 fonctions : agenda et guide.

**Vote : adoption à l'unanimité.**

Mme la Présidente propose de passer au point suivant et donne la parole à M. Sénéchal, Vice-Président du CEVU.

### **Approbation de la candidature au CEVU d'une personnalité extérieure à titre personnel**

M. Sénéchal explique que Mme Bosseaux, admise à faire valoir ses droits à la retraite, n'a pas souhaité poursuivre son mandat au sein du CEVU de l'UVHC. La candidature proposée est celle de Mme Danielle LOOF, Directrice du CIO de l'après-bac de Lille. Pour information, le CIO de l'après-bac assure le lien entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur dans l'académie de Lille et développe un certain nombre d'actions, sous la tutelle du Rectorat.

**Vote : adoption à l'unanimité.**

### **Questions diverses**

M. Rutkowski informe les conseillers que le CTP a voté une prime de modulation de 5% sur la paie de novembre dont le montant est pondéré par le chef de service. Comme chaque année, certains collègues n'ont rien eu, sans explications d'où une certaine incompréhension des collègues, d'autant que les entretiens d'évaluation étaient pour certains, très satisfaisants. Il salue la démarche de transparence de M. Nongaillard au DOAE. Il termine en demandant pour quelles raisons la prime de fin d'année pour les contractuels n'existe plus et voir si il n'y a pas la possibilité de rattraper cela début 2010.

M. Chabasse lui répond sur le deuxième point : en vertu du droit administratif, on ne peut pas verser de primes sans texte. L'agent comptable précédent prenait sur sa responsabilité le versement d'une prime illégale. L'an dernier, il a été versé un complément de rémunération sous la forme d'heures complémentaires. Désormais, en matière de primes, le CA a le pouvoir de s'exprimer sur ce sujet. La question est double : quelle serait une politique en la matière et comment gérer cette prime (fin d'année systématique ou selon la valeur de l'agent ?). Le statut des Agents Non Titulaires prévoit un entretien tous les 3 ans qui peut porter sur les aspects de rémunération.

M. Rutkoswki suppose que ce point doit passer au CTP avant.

M. Chabasse lui répond par l'affirmative mais lui confirme que cette question n'a pas encore été posée, ni même abordée dans les discussions du groupe de travail sur les primes BIATOSS.

M. Rutkoswki demande si ce point pourra être abordé en 2010 par le CTP.

Mme la Présidente lui répond que l'ordre du jour est établi conjointement par l'administration et les organisations syndicales.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres questions.

M. Li Crapi, au nom du SNESUP, partage ses inquiétudes sur les menaces pesant sur les masters de la FDEG.

Mme la Présidente lui répond qu'une réunion au Ministère a eu lieu et qu'un argumentaire solide a été envoyé au Ministère et espère avoir un peu plus d'informations pour le prochain CA, après la visite de la DGESIP.

M. Bonduelle, Doyen de la FDEG, confirme que des interrogations subsistent sur le lien entre les formations et la recherche. Par ailleurs, pour 2 des 3 diplômés de la filière professionnelle, l'interrogation a été levée puisque l'audition au Ministère a été fructueuse.

Mme la Présidente confirme les propos de M. Bonduelle concernant la filière « économie solidaire » dont le retour a été positif. Pour le DEUST AJ, le Ministère voudrait l'intégrer comme un parcours de Licence, alors qu'il présente une vraie spécificité et une bonne insertion professionnelle.

M. Défossez partage l'avis de Mme la Présidente en ajoutant que c'est un moyen de réorienter des étudiants qui ont du mal en licence. Il ajoute, concernant les masters, que le taux d'insertion professionnelle n'est pas si mauvais comparé aux autres universités.

M. Ourak demande s'il faut gratifier les étudiants de Master recherche de l'UVHC faisant un stage dans un laboratoire de l'UVHC.

M. Varago lui répond que la gratification est obligatoire pour tout stage supérieur à 2 mois à l'extérieur de l'université, mais que cette obligation ne s'applique pas à nos étudiants, dans nos laboratoires.

M. Rouzé demande si les Directeurs de composantes seront invités à la prochaine séance du CA.

Mme la Présidente lui répond par l'affirmative et en profite pour évoquer le Contrat d'objectifs et de Moyens université/IUT qui sera présenté au CA du mois de janvier.

En l'absence d'autres questions, Mme la Présidence remercie les conseillers et lève la séance à 17h50.

**Etaient présents ou représentés :**

Personnalités extérieures

Mme Lancelle

Collège A

Mme Descargues-Grant

MM. Ali Mehmeti, Défossez, Ezzedine, Markiewicz, Millot et Ourak

Collège B

Mme Sforzin

MM. Bellalij, Bonduelle, Jenot et Li Crapi

Collège BIATOSS

MM. Dheilly et Rutkowski

Collège des usagers

Membres de droit MM. Chabasse, Deroullers et Warret

Membres invités

Mmes Decneut, Truffert et Hannesse

MM. Coutellier, Leleu, Mallet, Monnoyer, Rouzé, Piéchowiak, Sénéchal et Varago

Ont donné pouvoir

M. Gros à Mme Lancelle

M. Puvros à Mme Mairesse

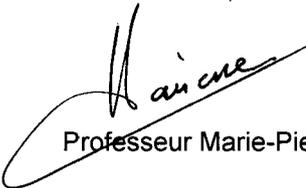
M. Garnier à M. Jenot

M. Laurent à M. Rutkowski

M. Del Campo à M. Bellalij

Fait à Valenciennes, le 29 janvier 2010

La Présidente,



Professeur Marie-Pierre MAIRESSE.